

✓ Nouvelle réglementation automobile : Leocare fait toute la lumière sur les boîtes noires

C'est officiel ! A partir du 6 juillet 2022, tous les nouveaux modèles de véhicules fabriqués dans l'Union européenne devront être équipés d'une boîte noire. Cette nouvelle réglementation s'inscrit dans une volonté de "réduire considérablement le nombre de morts et de blessés graves sur les routes de l'Union européenne" mais ce nouveau dispositif est loin de faire l'unanimité chez les automobilistes et suscite de nombreuses interrogations et même quelques craintes. Considéré comme un mouchard pour certains, jugé non dissuasif et donc inutile par d'autres, que cache réellement cette boîte noire ? Leocare lève le voile sur cette nouvelle mesure.

1. Toutes les données émises par les véhicules seront enregistrées par la boîte noire



La boîte noire fait partie des nouvelles mesures du règlement (UE) 2019/2144 du Parlement Européen. **L'objectif de ce règlement ? Améliorer la sécurité routière de tous les conducteurs de l'Union Européenne en obligeant les constructeurs automobiles à installer de nombreux dispositifs de sécurité, dont la boîte noire.** Elle va enregistrer de nombreuses données de conduite mais uniquement 30 secondes avant l'accident et 10 secondes après le choc afin de mieux comprendre les circonstances de l'accident.

Seules les données considérées comme comportementales seront enregistrées par le dispositif :

- La vitesse
- Les phases d'accélération ou de freinage
- Le port ou non de la ceinture de sécurité
- L'usage du clignotant et autres équipements de signalisation
- La force de la collision
- Le régime moteur
- L'inclinaison du véhicule

Contrairement aux idées reçues, en aucun cas les données personnelles, comme les conversations au sein de l'habitacle ne seront enregistrées.

2. Tous les véhicules sont concernés par cette disposition



Le règlement n'entrera en vigueur sur l'ensemble du territoire européen qu'à partir du 6 juillet 2022 pour les nouvelles homologations de voitures, camionnettes, camions et bus, et à partir du 6 juillet 2024, seulement pour les nouvelles immatriculations de véhicules.

En ce qui concerne les voitures et les camionnettes, elles devront, en plus de la boîte noire, être équipées de systèmes de sécurité avancés supplémentaires, notamment :

- Des systèmes avancés de freinage d'urgence capables de détecter les véhicules à moteur et

les usagers vulnérables de la route devant elles;

- Des systèmes d'urgence de maintien de la trajectoire
- Des zones étendues de protection contre les chocs de la tête destinées à atténuer les blessures en cas d'accidents avec des usagers vulnérables de la route.

Les véhicules d'occasion ne sont, quant à eux, pas concernés par ce dispositif.

3. Les données de la boîte noire seront accessibles par tous



Les seules entités autorisées à exploiter les données enregistrées par la boîte noire seront :

FAUX

- **Les autorités judiciaires** à des fins d'enquêtes pour notamment mieux préciser les raisons de l'accident
- **Les instituts de recherche** pour établir des statistiques précises sur la sécurité routière et aider à concevoir des systèmes de protection de plus en plus perfectionnés.

Les assurances ne pourront pas utiliser les données stockées par la boîte noire pour statuer sur la responsabilité du conducteur dans le cadre d'une gestion de sinistres.

4. Le prix des assurances automobiles vont diminuer



Concernant le prix de l'assurance, certains pensent que le prix de l'assurance est voué à augmenter, **mais il pourrait bien se passer exactement l'inverse !**

En effet, si l'installation de ce nouveau dispositif peut engendrer une légère augmentation du prix de vente d'un véhicule neuf, **il est fort à parier que celle-ci sera largement compensée par une amélioration du comportement des automobilistes** sur la route entraînant une réduction des accidents qui se traduira sur une baisse de l'adhésion annuelle.

"Avec toutes les technologies embarquées dans les dernières générations de véhicules, le prix de l'installation d'un tel dispositif est marginal pour un constructeur automobile. Si toutefois les constructeurs automobiles décident d'augmenter le prix de vente des nouveaux véhicules équipés de ce dispositif, son impact sur la conduite des automobilistes sera très certainement positif et permettra une baisse globale du prix des assurances auto en France comme cela a été le cas aux Etats-Unis" déclare Christophe Dandois, CEO de Leocare.

En effet, sur le long terme, la boîte noire a des conséquences positives sur la conduite des conducteurs qui s'autodisciplinent davantage. Lancée en 2015 aux Etats-Unis, la boîte noire a déjà permis de réduire de 20% les accidents sur les routes américaines. Ce dispositif qui s'inscrit dans la logique de la "vision zéro" en 2050, prononcée par [l'Association de la prévention routière](#), permettra très certainement à terme de réduire le prix des assurances auto. A suivre donc mais cette boîte noire n'est peut être pas si sombre finalement !